

ANNUAIRE
DE L'EHESS

Annuaire de l'EHESS

Comptes rendus des cours et conférences

2006

Annuaire 2004-2005

Centre d'étude des mouvements sociaux

Albert Ogien et Louis Quéré



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17895>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2006

Pagination : 676-677

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Albert Ogien et Louis Quéré, « Centre d'étude des mouvements sociaux », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2006, mis en ligne le 01 avril 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17895>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Centre d'étude des mouvements sociaux

Albert Ogien et Louis Quéré

Albert Ogien et Louis Quéré, *directeurs de recherche au CNRS*

Confiance et démocratie

- 1 LA poursuite de notre recherche nous a conduits à réfléchir à ce que pouvait être la confiance en dehors du champ des relations interpersonnelles, notamment dans le domaine politique. Nous avons alors été confrontés aux objections que nombre d'auteurs ont opposées à une telle extension de l'usage du terme, notamment à celui qui consiste à parler de « confiance dans le gouvernement » ou de « confiance dans les institutions ».
- 2 Trois préoccupations ont orienté notre enquête au cours de cette année. La première concerne l'idée de « confiance dans les institutions ». Tenant compte des difficultés de conceptualisation de cette notion, et des objections légitimes qui lui ont été adressées, nous avons tenté de lui donner malgré tout un contenu acceptable, en différenciant les cas de figure les plus pertinents (la confiance dans la monnaie n'est pas du même ordre que la confiance dans une institution comme la Justice). Il y a un sens à parler de confiance dans les institutions dès lors que les citoyens s'en remettent à celles-ci du soin de poursuivre un bien public sans craindre de voir cette délégation exploitée à leurs dépens ou retournée contre eux ; une telle confiance peut s'appuyer sur des dispositifs qui donnent des garanties sur le respect par les institutions de leurs engagements. Pour étayer cette idée, nous avons d'abord introduit un certain nombre de distinctions, comme celle entre « confiance civile » et « confiance civique » ; puis nous avons élucidé les mécanismes de la « déférence », qui conduisent à reconnaître l'autorité d'un savoir, d'une compétence, d'une pratique ou d'un jugement dans un domaine donné (pour cela, nous avons pris appui sur un certain nombre de recherches

actuelles sur la « déférence sémantique » et sur la « déférence épistémique », et sur l'implication de celles-ci dans la « cognition sociale »).

- 3 La deuxième préoccupation concerne la dialectique de la méfiance et de la confiance dans un régime démocratique, en comparaison avec un régime totalitaire. Si, dans le second, l'organisation et le fonctionnement du pouvoir engendrent une généralisation de la méfiance, il n'en demeure pas moins que sa visée première est l'institutionnalisation de la confiance. C'est l'inverse que l'on rencontre dans un régime démocratique : l'instauration d'un climat de confiance (à la fois vis-à-vis des institutions et entre concitoyens) passe par des procédures de critique, de contrôle et d'équilibrage des pouvoirs, qui traduisent une institutionnalisation de la méfiance. Cette institutionnalisation peut cependant prendre plusieurs formes, qui diffèrent dans leur capacité à engendrer la confiance. Il y a en effet des procédures différentes pour organiser l'« *accountability* » des institutions, et celles que promeut un espace public démocratique ne sont pas les mêmes que celles qui consistent à étendre aux institutions publiques « l'esprit gestionnaire » et les techniques de l'*audit* éprouvés dans le contrôle des entreprises. Il n'est pas impossible que certaines formes d'institutionnalisation de la méfiance vis-à-vis des pouvoirs et des institutions, dans un régime démocratique, développent une « culture de la suspicion » (O'Neill), plutôt qu'un climat de confiance. Dans cette perspective, nous nous sommes aussi intéressés à de nouveaux dispositifs pour susciter la confiance, rendus possibles par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (les dispositifs de démonstration, par exemple).
- 4 La troisième préoccupation a concerné la mesure de la confiance, telle qu'on la voit mise en œuvre dans les sondages d'opinion. Ces sondages sollicitent l'avis *général* des citoyens sur la compétence, la fiabilité ou l'honnêteté de ceux qui les dirigent, induisent la formulation de « jugements de confiance » sur des politiques ou des procédures, ou évaluent une attitude *générale* traduisant l'optimisme ou le pessimisme des citoyens (face à une situation donnée, face à l'avenir, etc.). Nous nous sommes intéressés moins aux difficultés que pose une telle mesure, ou aux limites qu'elle rencontre, qu'à ses usages sociaux et politiques.
- 5 Conférenciers invités : Marketa Sedlackova, Université de Prague ; Martin Hartmann, Université de Francfort ; Laurence Kaufmann, Université de Lausanne ; Claude Rosental, SHADYC-EHESS ; Marion Carrel, CEMS-EHESS.

INDEX

nomsmotscles Centre d'étude des mouvements sociaux – CEMS